

COMMUNE DE MAISONGOUTTE

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 02/04/2026

SEANCE du 09 avril 2026

Sous la Présidence de Mr Serge ADRIAN, Maire

Nombre de Conseillers élus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Absent(s) excusé(s): Maude LASKA qui donne procuration à Serge ADRIAN

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Anaïs JUIF

Quorum : oui

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance
2. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux adjoints
3. Constitution des commissions
4. Désignation des délégués communaux
5. Déclassement du local des pompiers rue otzenbach
6. Vente du local des pompiers rue otzenbach
7. Déclarations d'intention d'aliéner
8. Tarif de location du Foyer St Antoine
9. Divers
 - Organisation journée citoyenne
 - Ouvrier communal

M. le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de démission collective de la liste « Générations Unies pour Maisongoutte » reçu en mairie le 01/04/2026 et procède à l'installation d'Elodie MURAT en remplacement de Christian HAESSLER au tableau du Conseil Municipal.

1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

A la suite des élections municipales du 15/03/2026, le procès-verbal de la séance du 27 février n'a pas pu être soumis pour approbation en raison du changement de composition du conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance d'installation du 20/03/2026.

2) Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux adjoints

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22 qui comporte 31 domaines possibles) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne délégation aux adjoints pour régler les affaires courantes et pour remplacer M. le Maire dans ses fonctions en cas d'absence ou d'empêchement.

3) Constitution des commissions

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, les commissions ci-après ont été constituées :

1. COMMISSION FINANCES

- ⇒ Elaboration du budget communal et réflexions sur les choix de financement
- 1 Président(e) : Serge ADRIAN
- 4 Membres : Nicole HECKLY, Bernard WOLFF, Xavier STOEFLER, Eva RAPSCH

2. COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE

- ⇒ Vérification de la liste électorale, signature des procès-verbaux
- 1 représentant(e) du Conseil Municipal + 1 suppléant : Jean Claude ISSELE, Daniel ZIMMERMANN
- 1 représentant(e) de l'administration (extérieur au CM)
- 1 représentant(e) du Tribunal de Grande Instance (extérieur au CM)

3. COMMISSION ASSOCIATION et CADRE DE VIE

- ⇒ Relations Commune-Associations, organisation fêtes et réceptions, fleurissement, action sociale, ...
- 1 Président(e) : Anaïs WIRTH CAVAN
- 6 membres : Majorie SPIES, Anaïs JUIF, Joanne LOEWENGUTH, Elodie MURAT, Fabrice FREPPEL, Maude LASKA
- 4 membres extérieurs au CM : Le maire propose de voir avec les membres du groupe déco et Sandrine KAMMERER.

4. COMMISSION COMMUNICATION

- ⇒ Bulletin communal, site internet, ...
- 1 Président(e) : Marjorie SPIES
- 4 Membres : Elodie MURAT, Anaïs WIRTH CAVAN, Eva RAPSCH, Fabrice FREPPEL

5. COMMISSION URBANISME, INDUSTRIALISATION, ET BATIMENTS COMMUNAUX (Foyer)

- ⇒ Suivi des logements locatifs, contrôle des bâtiments communaux, gestion du foyer, ...
- 1 Président(e) : Bernard WOLFF
- 4 membres : Daniel ZIMMERMANN, Joanne LOEWENGUTH, Xavier STOEFLER, Jean Marc DIVERSY

6. COMMISSION VOIRIE, SECURITE, FORETS ET VERGERS

- ⇒ Analyse et suivi des projets de voirie et de sécurisation, gestion de la forêt communale (avec le garde-forestier)
 - 1 Président(e) : Xavier STOEFLER
 - 5 membres : Jean Claude ISSELE, Jean Marc DIVERSY, Daniel ZIMMERMANN, Anaïs JUIF, Nicole HECKLY
- Jean Claude ISSELE propose également d'inclure des membres extérieurs pour participer aux travaux et mener une réflexion sur les projets en cours. Il propose d'inclure Frédéric HECKMANN dans la commission.

7. COMMISSION ACTION POUR LES SENIORS

- ⇒ Mise en place d'actions et moments de rencontre pour les seniors
- 1 Président(e) : Anaïs WIRTH CAVAN
- 5 membres : Majorie SPIES, Anaïs JUIF, Joanne LOEWENGUTH, Eva RAPSCH, Fabrice FREPPEL

D'autres commissions ponctuelles pourront être mise en place en fonction des projets (appel d'offres et ouverture de plis, aménagement foncier, ...)

Renouvellement de la Commission Communale des impôts directs (CCID) :

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour les communes de – 2000 habitants.

Les commissaires sont désignés par le directeur des finances publiques sur proposition d'une liste de contribuables, en nombre double, délibérée par le Conseil Municipal.

Ainsi, le conseil municipal approuve la liste ci-dessous portant proposition de membres à la CCID :

12 membres titulaires :	12 membres suppléants :
Jean ZIMMERMANN, 61 rue Wagenbach	Robert SPIES, 56 A rue Wagenbach
Alain SOMMER, 46 rue Wagenbach	Hubert SCHIEBER, 40 rue Wagenbach
Pia SCHMITT, 73 rue Wagenbach	Rémy SPIES, 48 rue Wagenbach
Joël SPIES, 4 rue Belle Vue	Steve ADRIAN, 52 A rue Wagenbach
Gilbert WOLFF, 21 A rue Wagenbach	Sylvain HERRBACH 40 Grand'rue
Abel CAVAN, 3 rue Kuhnenbach	Daniel ADRIAN, 23 Grand'rue
Frédéric FRECHARD, 18 grand'rue	Christian ADRIAN, 25 Grand'rue
Dominique WEISSBECK, 65 rue Wagenbach	Gérard DORFFNER, 9 grand'rue
Yves BOES, 5 rue du Couvent	Jacky TAUBERT, 44 rue Wagenbach
Bernard WOLFF, 5 rue des Fraises	Monique GUTHMANN, 3 rue du Ruisseau
Emmanuel SCHIEBER, STEIGE	Marc LAVIGNE, STEIGE
Richard GROSS, ST MARTIN	Roger OBERNDORFER, 4 rue des étangs

4) Désignation des délégués communaux

- **SYNDICAT DES 26 COMMUNES**
 - 1 Titulaire : Xavier STOEFFLER
 - 1 suppléant : Bernard WOLFF
- **SMICTOM**
 - 1 Titulaire : Jean Claude ISSELE
 - 1 suppléant : Anaïs JUIF
- **SIVU du Honcourt**
 - 3 titulaires : Serge ADRIAN, Bernard WOLFF, Jean Marc DIVERSY
 - 2 suppléants : Anaïs WIRTH CAVAN, Anaïs JUIF
- **EPFL (Etablissement Public Foncier Local)**
 - 1 titulaire : Serge ADRIAN
 - 1 suppléant : Bernard WOLFF
- **SDEA**
 - 1 délégué : Bernard WOLFF
 - 1 suppléant : Daniel ZIMMERMANN
- **Association Forestière de la Vallée de Villé**
 - 1 référent : Xavier STOEFFLER
- **Association Ecoterritoire :**
 - 3 titulaires : Serge ADRIAN, Nicole HECKLY, Bernard WOLFF+ 1 suppléant : Jean Marc DIVERSY
- **Association Meisensolar :** 1 représentant de la Commune (maire)
- **Régisseur mandataire :** Nicole HECKLY
- **1 Correspondant Incendie Secours :** Fabrice FREPPEL
- **1 correspondant Défense :** Jean Marc DIVERSY
- **Référent déontologue des élus :** *Délégué au CDG67*

5) Déclassement du local des pompiers rue otzenbach

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques

Vu le projet de vente de l'ancien local des pompiers situé 26 rue Otzenbach

Considérant que le local situé 26 rue Otzenbach, cadastré section 1 parcelle 198, était affecté à l'usage des pompiers puis des associations de la Commune,

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation du bien

DECIDE de l'intégration du bien dans le domaine privé communal

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

6) Vente du local des pompiers rue otzenbach

Par délibération du 22/07/2022, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente du local des pompiers situé 26 rue Otzenbach.

En date du 14 mars 2026, la Commune a réceptionné une proposition d'achat pour un montant total de 86 000 €, soit 80 000 € net vendeur. Un compromis de vente sera établi par le notaire.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Vu les articles L. 3111-1 et L. 3112-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de vendre le bien sis 26 rue otzenbach, désignation cadastrale section 1 parcelle 198 ;
DIT

- que le prix de vente du bâtiment sera de 86 000 € (80 000 € net vendeur et 6 000 € de frais d'agence), les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la vente et à signer tout document concernant la cession de ce bien.

Le Conseil Municipal précise que le bien sera vidé par l'Amicale des pompiers après la fête de la Honel du 25 mai et au plus tard fin juin.

7) Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune a été destinataire de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour la vente de bien soumis au droit de préemption, à savoir :

- Vente NIEDERBERGER Christian / KOEHLER Daniel : terrain constructible section 1 parcelle 239 au prix de vente de 21 500 € + 5000 € de commission
- Vente BISCHOFF Robin / MULLER Nolwen et MARTOS Vanessa : maison d'habitation 47 rue wagenbach et terrains section 17 parcelles 190, 191, 192 au prix de vente de 232 000 € + 16 240 € de commission
- Vente WEBER / SCI WEBER : maison d'habitation 2 rue des sources section 16 parcelles 395 et 563 au pris de vente de 275 000 €
- Vente ADRIAN / BARTHEL : maison d'habitation 17 grand'rue section 8 parcelle 464 au prix de vente de 120 000 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption et autorise les propriétaires à procéder à la mutation des biens aux conditions des déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

8) Tarif de location du Foyer St Antoine

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de location du Foyer St Antoine pour un après-midi début juillet. Ce type de location n'étant pas prévu dans la délibération des tarifs du Foyer, M. le Maire propose de fixer un tarif pour cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la location de la demi-journée à 50 € (remise des clés le matin et récupération en fin de journée).

9) Divers

- Organisation d'une journée citoyenne le samedi 6 juin
- Ouvrier communal : le Conseil Municipal valide la proposition de faire appel à une auto-entreprise pour un renfort d'une journée par semaine plutôt que de recruter une personne à mi-temps.
- Informations Office du Tourisme (planning des évènements juillet/aout et afterwork des élus)
- Abri place des fêtes
- Eclairage public : Le Conseil Municipal souhaite remettre l'éclairage public toute la nuit. L'entreprise Vonderscher va être contacté pour le réglage des horloges en ce sens.

Le Maire

Serge ADRIAN



La Secrétaire

Anaïs JUIF

